

## DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 04/2024

**OBJET :**  
**Approbation du**  
**compte administratif**  
**2023 du budget des**  
**eaux pluviales (M14)**

**Date de convocation :**  
**27/02/2024**

Nombre de délégués

En exercice : 13  
Présents : 10  
Procurations : 3  
Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre,

Le 4 mars à 20 heures 00,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du Syndicat à Auvers-sur-Oise en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Étaient présents : Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Jérôme FRANCOIS, Bruno MACE, Nadège MAGNE, Éric MONTAGNIER, Jean-Pierre OBERTI, délégués titulaires, Thomas DAVENNE, délégué suppléant, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD, et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Sébastien HUART, Abel LEMBA DIYANGI qui donne pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Hubert MARCHAIS qui donne pouvoir à Alexandre DOHY, Isabelle MEZIERES qui donne pouvoir à Pierre-Edouard EON.

Secrétaire de séance : Jérôme FRANCOIS.

Le Président ayant quitté la séance afin que le Comité puisse procéder à l'adoption du compte administratif des eaux pluviales 2023, le vote du compte administratif se fait sous la présidence de Nadège MAGNE.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nomenclature comptable M14,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2023,

**Vu** la délibération n°03/2024 du 04 mars 2024 adoptant le compte de gestion 2023,

**Vu** Les articles L.2121-14 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nadège MAGNE a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023 du budget des eaux pluviales,

**Considérant** que les écritures comptables présentées, tant en dépenses qu'en recettes sont conformes aux écritures réalisées par le Trésorier principal du Syndicat sur l'exercice 2023,

**Considérant** la lecture du compte administratif du budget des eaux pluviales pour l'exercice 2023 dont la balance générale est la suivante :

### Section d'exploitation

Résultat reporté 80 000,00 €  
Dépenses 884 802,84 €  
Recettes 1 605 613,78 €  
Résultat de l'exercice 720 810,94 €

**Soit un résultat de clôture de 800 810,94 €**

### Section d'investissement

Résultat reporté 521 199,57 €  
Dépenses 1 414 641,02 €  
Recettes 1 486 240,24 €  
Résultat de l'exercice 71 599,22 €

**Soit un résultat de clôture de 592 798,79 €**

.../...

Le Comité Syndical **adopte** à l'unanimité, le Compte Administratif 2023.

Fait et délibéré en séance les mois, jour et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Copie conforme à l'originale.

**Le Secrétaire de Séance,  
Jérôme FRANCOIS**

**Le Président,  
Pierre-Edouard EON**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous- préfecture le : 11/03/2024  
De sa publication le : 11/03/2024  
Sur le site du SIAVOS.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/02/2024

Présenté par (1) Le Président du comité syndical.

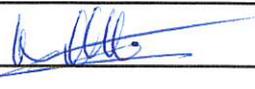
A Au siège du syndicat, le 04/03/2024

Le Président du comité syndical

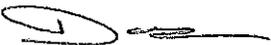
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A Auvers-sur-Oise, le 04/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 - Le Président - EON Pierre-Edouard		Non-Votant
02 - La Vice-présidente - MEZIERES Isabelle		
03 - Le Vice-président - COURTOIS Jean-Pierre		
04 - Le Vice-président -BERNARD Dominique		
05 - Le Vice-président -MACE Bruno		
06 - titulaire - LEMBA DIYANGI Abel		
07 - titulaire - OBERTI Jean-Pierre		
08 - titulaire - MARCHAIS Hubert		
09 - titulaire -DOHY Alexandre		
10 - titulaire - FRANCOIS Jérôme		
11 - titulaire - MAGNE Nadège		
12 - titulaire - HUART Sébastien		
13 - titulaire - MONTAGNIER Eric		
14 - suppléant - MEZIERES Christophe		
15 - suppléant - LEBOURGEOIS Marc		
16 - suppléant - ROVIRA Martine		
17 - suppléant - RIO Bernard		
18 - suppléant - LEMAIRE Eric		
19 - suppléant - RENARD Patrice		
20 - suppléant - CHAMBERT Stéphane		
21 - suppléant - GONIDEC Laurent		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

22 - suppléant - LAPLAIGE Estelle	
23 - suppléant - DAVENNE Thomas	
24 - suppléant - PROUFF Cécile	
25 - suppléant - LOPES Sandra	
26 - suppléant - MOURA-CASSIA Marion	

Certifié exécutoire par (1) Le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
A Auver-sur-Oise, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : L'assemblée délibérante.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.